

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 54

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, Mme Bonnivard, M. Descoeur, M. Juvin, M. Taite, M. Breton,
Mme Corneloup, Mme Petex, M. Di Filippo, Mme Duby-Muller et M. Cordier

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« préserver sa dignité, son autonomie, sa qualité de vie et son bien-être »

les mots :

« soulager sa douleur, d'apaiser sa souffrance psychique, de sauvegarder sa dignité et de soutenir son entourage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rappeler les objectifs des soins palliatifs.